

INSCRIPTION SCOLAIRE 2024.2025

Les inscriptions en présentiel se dérouleront à la Direction de l'Enfance et Accueil famille du 11 mars au 30 avril aux horaires habituels **SUR RENDEZ-VOUS**.

Cette prestation est généralement délivrée en 20 minutes. Pour limiter le temps d'attente et l'affluence dans les locaux, les rendez-vous devront être honorés à l'heure. **Veiller à prendre un rendez-vous par enfant, à la suite, disponible le même jour et à vous présenter avec toutes les pièces demandées.**

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A PRÉSENTER AU FORMAT PAPIER LORS DU RENDEZ-VOUS (1)

- > **Les fiches de renseignements A / B / C**
- > **1 acte de naissance de l'enfant à inscrire** ou la **copie des pages parents et celles de tous les enfants du livret de famille**.
- > **1 certificat des vaccinations** délivré sous 5 jours par Estérel – Côte d'Azur Agglomération – **voir document joint**.
- > **1 justificatif de domicile** de moins de trois mois : **attestation d'assurance Civile – Habitation** ou facture d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe ou box ; acte notarié ou compromis de vente dont le délai de rétractation est passé. *Les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées.*

Cas particuliers :

- ➔ **En cas de divorce ou de séparation** : fournir l'extrait du jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant. En l'absence de jugement, fournir l'attestation sur l'honneur de résidence et de mode de garde (2).
- ➔ **Personnes hébergées :**
 - 1 attestation d'hébergement (2) avec pièce d'identité de l'hébergeur
 - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeur À LA BONNE ADRESSE (voir liste-ci-dessus)
 - 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois À CETTE ADRESSE (téléphonie fixe, portable ou box, assurance).
- ➔ **1 certificat de radiation** en cas de changement d'établissement scolaire - *Ce document n'est pas nécessaire pour le passage au CP.*
- ➔ **1 dossier PAI** complété par un médecin si votre enfant a des problèmes de santé (2).

Ces mêmes pièces doivent être fournies pour toute inscription faisant suite à un déménagement, y compris sur la commune.

EN COMPLÉMENT - SI BESOIN DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES -

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A PRÉSENTER AU FORMAT PAPIER LORS DU RENDEZ-VOUS (1)

A. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

- > **1 attestation d'assurance Civile-Habitation** – *sauf si fournie pour la partie scolaire*
- > **1 attestation de quotient** CAF ou MSA du mois en cours.
- > **Pour les non allocataires** : la photocopie intégrales (4 pages) des avis d'imposition des 2 parents de 2023 sur les revenus 2022.
- ⊘ **Vous optez pour le prélèvement automatique pour les activités périscolaires :**
 - > 1 RIB
 - > 1 mandat SEPA - DEA (2)
- ⊘ Vous optez pour un paiement CESU (2)

B. RESTAURATION SCOLAIRE :

Cette prestation est déléguée au prestataire GARIG RESTAURATION au tarif unique de 2.60€ par jour et par enfant. Le dossier unique d'inscription donne accès à un compte personnel en ligne géré par le prestataire.

- > **1 attestation d'assurance Civile-Habitation** – *sauf si fournie pour la partie scolaire ou périscolaire*
- ⊘ **Vous optez pour le prélèvement automatique pour la restauration :**
 - > 1 RIB
 - > 1 mandat SEPA – GARIG (1)

(1) Les dossiers incomplets et les rdv en retard ne pourront être pris en compte et vous contraindront à une nouvelle prise de rdv.

(2) Document et pièces complémentaires téléchargeables sur le PORTAIL FAMILLE – RUBRIQUE AIDES ET DOCUMENTATION.